

Université de Montréal
FAS - Faculté de droit – FEP
Centre de recherche en droit public

DESS EN JOURNALISME

JRN 6103
Cadre normatif de l'information
et des médias

Guide des étudiantes et étudiants
et
Plan du cours

Lundi de 19h00 à 22h00

C - 3141, Pavillon Lionel Groulx

Pierre TRUDEL

www.pierretrudel.info

Janvier 2017

introduction

Ce cours procure les repères essentiels afin de comprendre les ensembles de normes qui régissent le fonctionnement des médias et le travail journalistique. Il est destiné à ceux et celles qui souhaitent découvrir comment l'activité des médias et de ceux qui y travaillent est encadrée par un réseau normatif comportant des normes de nature diversifiée. Il permet aussi de se doter des habiletés requises afin de comprendre comment sont appréhendées les activités de production et de diffusion de l'information. Ce cours procure aussi les outils conceptuels afin d'observer comment fonctionnent les droits et les obligations des personnes à l'occasion de la circulation de l'information.

1- Objectifs généraux du cours

Le sens obligatoire de notions telles que la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit à l'information est déterminé dans le système juridique. Mais le sens des règles de droit portant sur des notions aussi perméables aux valeurs est fluctuant : il est l'objet de débats reflétant les évolutions des mœurs et des sensibilités individuelles et collectives. Ces règles et principes n'ont pas une application mécanique. Plusieurs des notions du droit de l'information – comme celles relatives à la radiodiffusion – s'inscrivent dans des politiques publiques visant la promotion de la diversité de l'expression culturelle.

Le cours vise à développer chez les participants une capacité de comprendre comment fonctionnent et s'appliquent les facteurs fondamentaux et structurants par lesquels les normes encadrant les médias trouvent leur sens concret dans des situations de production et de diffusion d'information.

À la fin de la démarche d'apprentissage proposée, l'étudiant(e) sera en mesure :

- de distinguer les caractéristiques des différents types de normes qui s'appliquent à l'activité des médias et aux pratiques journalistiques ;
de décrire les principales normes, règles de droit et autres règles découlant de la législation, de la jurisprudence, de la doctrine et des pratiques autoréglementaires encadrant la circulation de l'information au Québec;
- d'identifier les facteurs pris en considération pour interpréter les normes envisagées;
- d'identifier les caractéristiques et connaître le fonctionnement des principales techniques de réglementation utilisées dans le domaine de l'information;
- d'identifier les solutions juridiques et para-juridiques à un conflit engendré à l'occasion de la circulation de l'information;
- de connaître les principaux phénomènes ayant un effet structurant sur les règles de conduite afférentes à l'information et à la communication.

Ces objectifs généraux seront atteints par l'ensemble des activités prévues dans le cadre du cours.

2- Déroulement du cours et calendrier prévu des rencontres

Le cours se déroule selon une séquence ponctuée par les rencontres hebdomadaires. Ces rencontres sont précédées par la lecture des textes mentionnés pour chaque semaine sur le site StudiUM du cours.

Le calendrier des rencontres et les matières qui en sont l'objet sont décrits ci-après. *Des changements et ajustements sont évidemment susceptibles d'intervenir en cours de trimestre. Ils sont signalés sur le site StudiUM du cours.*

9 janvier	Introduction générale Le cadre normatif de l'information et des médias se révèle souvent complexe et difficile d'appréhension. Pour en saisir toute la portée, on ne peut se contenter des seules ressources découlant de l'étude du droit dans une perspective traditionnelle. Il faut se doter des outils conceptuels afin d'anticiper les situations qui laissent prévoir des changements dans le droit. Au cours de la première rencontre, les questions suivantes sont abordées : <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cours et de la matière.• Le déroulement du cours Pour les autres rencontres, les sujets et les documents afférents sont disponibles sur le site <i>StudiUM</i> du cours.
16 janvier	Les normes et la normativité Les normes <ul style="list-style-type: none">• Panorama des normes encadrant l'information.• Le droit étatique et les autres ensembles de normes de conduite.• Les principes du cadre normatif de l'information.• Les méthodes pour appréhender le cadre normatif de l'information.• Les notions de rationalités et de techniques de réglementation.• Réglementation, déréglementation, re-réglementation.• Changements techniques et changement dans les normativités.
23 janvier	La liberté d'expression, de la presse et des autres médias de communication
30 janvier	Le droit à la réputation

6 février	Le droit à la réputation – suite
13 février	Le droit à la réputation : quelles limites ?
20 février	Le droit à la vie privée
27 février	SEMAINE DE RELÂCHE
6 mars	Le droit à l'image
13 mars	Médias et système judiciaire
20 mars	Les médias audiovisuels et leurs normes
3 avril	Équilibre, qualité, impartialité, le traitement de la controverse
10 avril	Les mutations de l'espace médiatique : conséquences et enjeux au plan du cadre normatif
28 avril	Date limite pour la remise des réponses au travail final

3- Les activités d'apprentissage

Ce cours est une occasion d'entreprendre l'étude des normativités des activités d'information et de communication; il ne vise pas à l'exhaustivité. Il serait illusoire d'envisager, dans le cadre d'un seul cours, de couvrir tous les principes et normes qui entrent en jeu lors de la production et de la circulation de l'information.

À partir de problèmes qui sont au coeur des activités de production et de circulation de l'information, le cours vise à aider l'étudiant et l'étudiante à saisir le fonctionnement des cadres normatifs, les questions à se poser pour prendre la mesure des enjeux et des risques.

Pour aider à l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes qui sont au coeur des objectifs du cours, les moyens suivants seront utilisés :

- **La lecture des textes**

La normativité de l'information relève de différentes notions; Elle fait aussi appel à différentes institutions et documents spécialisés. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre connaissance d'une documentation abondante.

Les textes présentant les principaux repères pour le cours sont disponibles via le site web du cours. Les explications des règles s'y retrouvent. Les autres textes, tels que les décisions judiciaires de même que d'autres textes permettant d'aller plus loin au regard de certaines questions, sont disponibles sur le site web du cours.

Il incombe aux participants et participantes de prendre connaissance des textes recommandés en temps utile pour profiter pleinement des rencontres hebdomadaires.

- **Les exposés du professeur**

Les exposés du professeur servent surtout à présenter des synthèses sur certaines questions et à discuter de problèmes concrets afférents à la matière. Les rencontres hebdomadaires n'ont pas pour but de redire ce qui se trouve dans la documentation utilisée pour le cours. La qualité et l'intérêt de certaines rencontres reposent, en partie, sur la préparation des participants et participantes et de leur goût d'y participer activement.

- **L'encadrement**

Le professeur est disponible afin d'assister les participants et participantes tout au long du déroulement du cours et non seulement lors des rencontres hebdomadaires. N'hésitez pas à communiquer avec lui : www.pierretrudel.info / Pavillon Maximilien-Caron, bureau 8430, tél. : 343-6263, courriel : < pierre.trudel@umontreal.ca >.

- **Les ateliers et forums**

Sur le site du cours sont proposées des ateliers et des discussions destinés à alimenter les habiletés d'analyse et de réflexion. Il s'agit d'exercices visant à favoriser l'application des principes abordés dans les textes ou lors des rencontres. Ces exercices peuvent être discutés lors des rencontres.

Sur le site StudiUM du cours, le Forum JRN 6103 H-17 constitue l'agora dans lequel sont discutés, en continu, les questions pertinentes au cours de même que les situations de l'actualité qui ont une pertinence au regard de notions abordées dans le cours. La participation à ce forum est une activité inhérente au cours et elle est aussi importante que la participation aux rencontres hebdomadaires.

4- Les instruments de travail

L'ensemble des ressources nécessaires pour ce cours est disponible sur StudiUM. Le site du cours donne accès aux textes devant être lus ou dont la lecture est susceptible de procurer les informations nécessaires. On y trouve notamment les versions électroniques des documents afférents au cours, des fiches documentaires sur les notions abordées dans le cours, les fichiers des présentations power point utilisées dans le cours de même que des bibliographies et liens vers différents documents qui sont proposés à l'attention des étudiants et étudiantes.

5- L'évaluation

L'évaluation des apprentissages comporte deux volets. Un volet d'évaluation en cours du trimestre et un volet final.

Volet d'évaluation intratrimestriel: Ce volet pèse pour 40 % de la note finale.

Voici un aperçu de ces activités planifiées. Ces activités pourraient connaître des changements selon l'actualité ou les évolutions dans le déroulement du cours :

Semaine du 6 février :

À partir d'un sujet de reportage que vous avez déjà fait ou que vous envisagez de faire, identifier les textes (lois, règlements et autres textes énonçant des normes obligatoires) qui délimitent les droits et obligations des acteurs impliqués. (20%)

Semaine du 6 mars :

Évaluation sur la portée et les limites de la liberté de presse du droit à la réputation, à la vie privée et à l'image. (20%)

Le volet final :

Le questionnaire de *l'évaluation finale* est rendu disponible lors de la dernière rencontre le 10 avril 2017. Les réponses doivent être déposées au plus tard le 20 avril 2017.

Il s'agit d'un examen se déroulant en ligne sur StudiUM. Il pèse pour 60 % de la note finale.

6- Bibliographie générale

AGNÈS, Y, *Manuel de journalisme*, Paris, La découverte, 2008.

BECKTON, C.F., *The Law and the Media*, Toronto, Carswell, 1982.

BERNIER, M-F., *Éthique et déontologie du journalisme*, Québec, PUL, 1995, 288 p.

BOUCHARD, M.-P., *La diffusion directe par satellite dans les relations canado-américaines*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 1987.

BRUNET, P.J., *L'éthique dans la société de l'information*, Paris et Québec, PUL et l'Harmattan, 214 p.

CIVARD-RACINAIS, *La déontologie des journalistes principes et pratiques*, Paris, Ellipses, 111 p.

C.R.T.C., *L'image des femmes*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1982.

DERIEUX, E. et P. TRUDEL, *L'intérêt public, principe du droit de la communication*, Paris, Victoire éditions, 1996, 192 p.

FRÉMONT J. et P. TRUDEL, *Étude des relations entre le C.R.T.C., la Société Radio-Canada et le gouvernement à l'occasion de la détermination des conditions de licences relatives au service national de radiodiffusion*, Étude réalisée à l'intention du Ministère des communications du Canada, Montréal, Centre de recherche en droit public, 1986.

FRÉMONT, J., *Étude des objectifs et des principes proposés et adoptés relativement au système de la radiodiffusion canadienne*, Étude réalisée à l'intention du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, Montréal, Centre de recherche en droit public, 1986.

GRÉVISSE, B. *Déontologie du journalisme*, Bruxelles, De Boeck, 2010, 295 p.

GUIBAULT, L., « Pour une utilisation accrue et effective du droit fondamental à l'information : l'article 44 de la *Charte des droits et libertés de la personne* » (1992) 52 *R. du B.* 749.

- GRANT, P.S., *Canadian Communications Law and Policy*, Toronto, Law Society of Upper Canada, 1988.
- JOHNSTON, C.C., *Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, Ottawa, Commission de réforme du droit du Canada, 1981, (série Droit administratif).
- MARTIN R. et G.S. ADAM, *A Sourcebook of Canadian Media Law*, Ottawa, Carleton University Press, 1989.
- MARTIN, R., *Media Law*, second edition, Toronto, Irwin Law, 2003.
- LIBOIS B., *Éthique de l'information essai sur la déontologie journalistique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994, 138 p.
- PRUJINER A. et F. SAUVAGEAU (éds.), *Qu'est-ce que la liberté de presse?*, Montréal, Boréal, 1986.
- SAINT-JEAN, A. *Éthique de l'information - fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, Montréal, PUM, 2002, 299 p.
- SALTER, L. et Nii Lantey ODARTEY-WELLINGTON, *The CRTC and Broadcasting Regulation in Canada*, Toronto, Thomson-Carswell 2008, 808 p.
- TRUDEL P. et F. ABRAN, *Droit de la radio et de la télévision*, Montréal, Éditions Thémis, 1991.
- TRUDEL P. et F. ABRAN, *Cadre constitutionnel et juridique de la réglementation de la radiodiffusion électorale*, Rapport présenté à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis politiques, Montréal, Centre de recherche en droit public, 1991.
- TRUDEL, P et F. ABRAN (éds.) *Droit du public à l'information et vie privée : deux droits irréconciliables?*, Montréal, Éditions Thémis, 1992, 208 p.
- TRUDEL P., *Droit de l'information et de la communication – Notes et documents*, Montréal, Éditions Thémis, 1984.
- TRUDEL P., J. BOUCHER, R. PIOTTE et J.-M. BRISSON, *Le droit à l'information*, Montréal, P.U.M., 1981.
- VALLIERES N. et F. SAUVAGEAU, *Droit et journalisme au Québec*, Québec, Éditions GRIC - FPJQ, 1981.
- VALLIERES N., *La presse et la diffamation*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1985.